



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ELEVES

FCPE du GARD

2, impasse Jean Macé – 30000 NIMES

☎ 07 68 27 32 13

✉ contact@fcpe30.fr



Rapport d'activité 2025 / 2026

Congrès Départemental du 23/06/2026

Introduction

Dans un contexte où les enjeux éducatifs, sociaux et citoyens sont plus que jamais au cœur des préoccupations des familles, la notion de **pouvoir d'agir** constitue un fil conducteur essentiel de l'action menée par la FCPE du Gard cette année encore.

Donner aux parents les moyens de comprendre, de participer et d'influencer les décisions qui concernent la scolarité de leurs enfants, c'est renforcer leur place au sein de la communauté éducative.

La réussite et l'épanouissement des enfants reposent sur une communauté éducative forte, fondée sur le dialogue, la confiance et la **coopération entre tous ses acteurs du parcours des élèves**.

Au sein de cette communauté, les familles occupent une place essentielle. La **coéducation** ne se limite pas à une collaboration ponctuelle entre l'école et les parents ; elle ne se décrète pas, elle se construit jour après jour. Elle constitue une démarche permanente qui reconnaît la complémentarité des rôles et des compétences de chacun au service de l'enfant.

À travers ses actions, la FCPE du Gard s'attache à renforcer cette dynamique en favorisant l'information, l'écoute, la participation et l'engagement des familles dans la vie scolaire.

Permettre aux parents de prendre toute leur place dans les instances, les projets et les réflexions qui concernent l'éducation de leurs enfants, c'est contribuer à construire une **école plus juste, plus inclusive** et plus attentive aux réalités vécues par les élèves et leurs familles.

Ce rapport d'activité illustre l'engagement collectif et quotidien des administrateurs départementaux pour faire vivre cette ambition collective, favoriser l'expression des familles et consolider les liens qui unissent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

J'espère qu'il témoigne également de notre volonté constante de transformer les préoccupations des parents en leviers d'action au service de la réussite de tous les élèves sur l'ensemble du territoire de notre département.

Sabrina GIRAULT

Présidente FCPE du Gard



Table des matières

Table des matières

Introduction.....	2
1 La FCPE du Gard : progression des adhésions et des conseils locaux	5
1.1 Les adhérents : Une dynamique positive	5
1.2 Les Conseils Locaux	5
1.3 La répartition des Conseils locaux dans le département	6
2 Le Conseil Départemental des Parents d'Élèves du Gard (CDPE 30).....	7
2.1 Nos administrateurs	7
2.2 Le Bureau du CDPE	8
2.3 Les événements organisés par la FCPE du Gard.....	8
3 La FCPE du Gard à l'écoute et au service des parents d'élèves et des Conseils Locaux	9
3.1 Informer, échanger, faciliter la communication avec, et entre, les Conseils Locaux.....	9
3.2 Préparer les élections des représentants de parents d'élèves	9
3.3 Former les parents d'élèves	9
3.4 Favoriser les échanger et la communication.....	10
3.5 Mise à disposition de moyens	11
Aide financière.....	11
Moyens matériels.....	11
Moyens humains	11
Bulletins d'adhésion	12
3.6 Répondre aux sollicitations et accompagner les situations particulières	12
Un accompagnement adapté à chaque situation	12
Des problématiques multiples	12
Veiller au respect des droits des parents et des élèves	13
Un accompagnement ouvert à toutes les familles.....	13
4 Participer au débat pour défendre l'école publique	13
4.1 La FCPE du Gard : au service de tous les parents d'élèves.....	14
4.2 La FCPE du Gard : Sur le terrain, engagée auprès des familles et de la communauté éducative.....	14
4.3 La FCPE du Gard : acteur des instances officielles de la communauté éducative	15
Elections scolaires	15
Une représentation dans les instances départementales de l'EN	15
Une représentation dans les instances régionales de l'EN	17
Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)	18
Autres instances	18
Aux côtés de nos partenaires	19

La FCPE du Gard : se fait connaître	20
5 Faire fédération	20
5.1 Congrès national.....	20
5.2 Journées des Présidents (JDP)	20
5.3 Mercredi des CDPE	21
5.4 Conseil d'Administration National (CAN)	21
5.5 Les bénéfices de l'action nationale	21
5.6 La FCPE au niveau régional.....	21
6 Perspectives pour 2026/2027	22

1 La FCPE du Gard : progression des adhésions et des conseils locaux

1.1 Les adhérents : Une dynamique positive

Le nombre d'adhérents dans le département est en augmentation : 526 adhérents au 15/06/2026.

Les adhésions se font majoritairement en ligne : 85 % des adhésions. Cette modalité d'adhésion permet des remontées plus rapides, entraîne moins de tâches administratives et de corrections dans les dossiers adhérents. Nous utilisons la plateforme de la FCPE Nationale « FCPE Adhésions » afin de gérer les adhésions en ligne et « papier ».

Il est important de rappeler aux conseils locaux de transmettre les bulletins d'adhésion « papier » le plus rapidement possible au niveau du CDPE afin de procéder à l'enregistrement des adhésions : sans cela, les personnes ne peuvent recevoir les informations nationales et départementales, et surtout ne peuvent être considérées comme adhérentes tant que l'adhésion n'est pas validée au niveau départemental puis national.

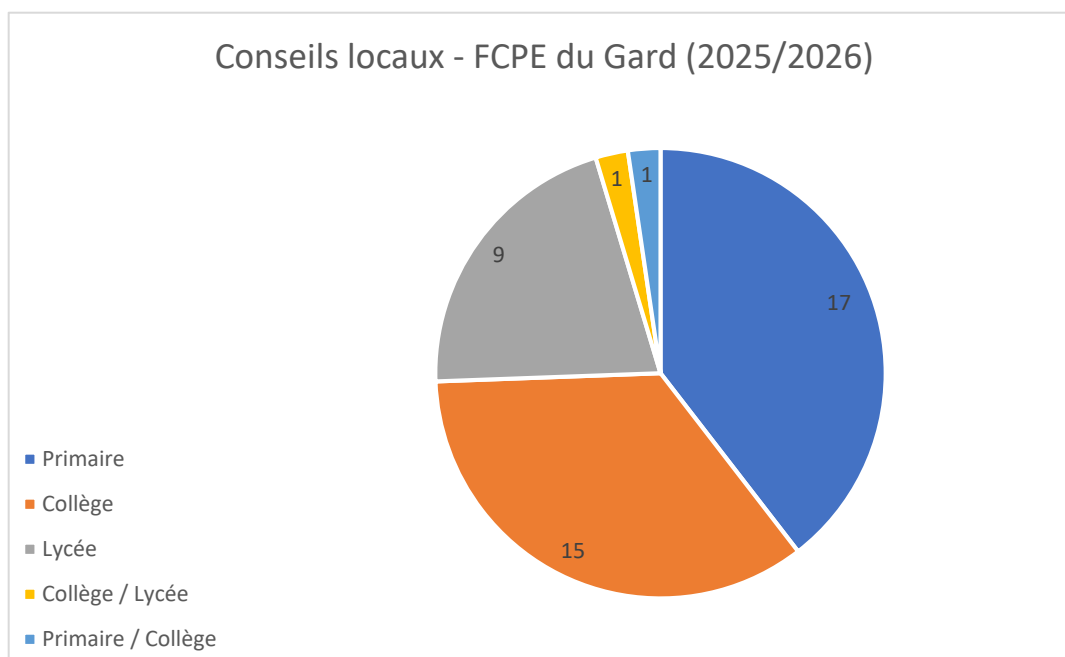
Comme l'année dernière, la répartition de nos adhérents reste de 35% en primaire, et 65 % en secondaire.

Les adhérents sont à 80% des « parentes » d'élèves.

Le nombre d'adhérents étant un élément important de notre fédération, nous devons sans cesse valoriser notre présence, le maintien des conseils locaux, assurer les passations de relais et faire davantage de publicité sur l'adhésion des conjoints à seulement 6 euros.

1.2 Les Conseils Locaux

Le nombre de Conseils Locaux a augmenté par rapport à l'an dernier pour arriver à 43 Conseils Locaux répartis dans tout le département (contre 36 l'année dernière). Nous avons accompagné cette année 7 nouveaux conseils locaux.



1.3 La répartition des Conseils locaux dans le département

	Niveau	Etablissement	Ville
1	Primaire	Ventadour, Veil et Guilhaume	Aimargues
2	Primaire	Montée de Silhol	Alès
3	Primaire	Jules Ferry	Bagnols
4	Primaire	Henri Serment	Bellegarde
5	Primaire	Jean de la Fontaine, St Exupery	Milhaud
6	Primaire	RPI Moulézan, Domessargues, Montagnac, Marsillargues	Moulézan
7	Primaire	Charles Martel	Nîmes
8	Primaire	La Cigale élémentaire	Nîmes
9	Primaire	La Cigale Maternelle	Nîmes
10	Primaire	Jean Jaurès	Nîmes
11	Primaire	Jean Macé	Nîmes
12	Primaire	Georges Brassens	Poulx
13	Primaire	Ecole de Saze	Saze
14	Primaire	Fernand Léonard, Cabane	St Hippolyte du fort
15	Primaire	Ecole de Tresque	Tresque
16	Primaire	EPPU Les Olivettes	Verfeuil
17	Primaire	Ecole primaire	Vergeze
18	Primaire/collège	Eynavay, Vieux Moulin et C Haignere	Rochefort du Gard
19	Collège	Diderot	Alès
20	Collège	Racine	Alès
21	Collège	Daudet	Alès
22	Collège	Florian	Anduze
23	Collège	Elsa triolet	Beaucaire
24	Collège	Frederico Garcia Lorca	Bellegarde
25	Collège	Revolution	Nîmes
26	Collège	Jean Rostand	Nîmes
27	Collège	Mont duplan	Nîmes
28	Collège	Feuchères	Nîmes
29	Collège	Ada lovelace	Nîmes
30	Collège	Gaston Domergue	Sommières
31	Collège	Jean Vilar	St Gilles
32	Collège	La Galaberte	St Hippolyte du fort
33	Collège	Collège Le Mourion	Villeneuve les Avignon
34	Collège/Lycée	André Chamson	Le Vigan
35	Lycée	Jean-Baptiste Dumas	Alès
36	Lycée	Albert Einstein	Bagnols sur Cèze
37	Lycée	Camus	Nîmes
38	Lycée	Darboux	Nîmes
39	Lycée	Philippe Lamour	Nîmes
40	Lycée	Daudet	Nîmes
41	Lycée	Dhuoda	Nîmes
42	Lycée	Prévert	St Christol les Alès
43	Lycée	Lycée Jean Vilar	Villeneuve les Avignon

2 Le Conseil Départemental des Parents d'Élèves du Gard (CDPE 30)

Le CDPE est le maillon essentiel et indispensable pour représenter nos adhérents et Conseils Locaux auprès des instances académiques (Rectorat et DASEN) et des collectivités territoriales : mairies, département et région.

Sans CDPE, pas de conseils locaux. L'importance de soutenir le CDPE est donc essentiel pour le maintien des conseils locaux existants.

Le fonctionnement du CDPE est assuré par un bureau départemental et un conseil d'administration.

2.1 Nos administrateurs

Nos statuts prévoient un conseil d'administration composé de 7 membres minimum.

Conformément aux statuts du CDPE : le conseil d'administration se réunit une fois par mois. Les conditions pour être administrateur pour un mandat de 3 ans sont :

- Avoir un enfant scolarisé dans un établissement d'enseignement public (premier ou deuxième degré), avec possibilité de l'année « de rab »
- Être à jour de sa cotisation
- Être présent ou excusé au CA, si 3 absences non justifiées, le membre est considéré comme démissionnaire

Il y a également la possibilité d'être désigné « administrateur membre d'honneur » du CDPE avec une lettre de mission qui précise les missions attribuées.

Au 06/06/2026, le Conseil d'Administration compte 11 membres :

Administrateurs – CDPE 30 – Année scolaire 2025/2026

	Nom – Prénom	Début de mandat	Fin de mandat
1	GIRAULT Sabrina	07/2023	07/2026
2	GHODBANE Lamia	09/2024	09/2027
3	OUGHZIF Lamia	01/2025	01/2028
4	NICOLLE Francis	01/2025	01/2028
5	GUERIN Laetitia	06/2025	06/2028
6	SIMSEK Kérim	06/2025	06/2028
7	HADDAD Ryme	11/2025	11/2028
8	ANGELI Fiona	09/2025	09/2026
9	SMAHI Fatima	12/2025	12/2028

10	BAROUDI Yasmine	04/2026	04/2029
11	MOUNIR Hasna	05/2026	05/2029

Le conseil d'administration du CDPE s'est réuni lors de 10 séances au siège du CDPE ou en visioconférence ou en mode hybride.

Tous les degrés d'enseignement sont représentés au Conseil d'Administration (certains administrateurs ont des enfants scolarisés dans des établissements de différents degrés).

Les comptes-rendus des conseils d'administration sont disponibles sur demande à la consultation au bureau du CDPE.

2.2 Le Bureau du CDPE

Le bureau, constitué de 4 administrateurs, s'est réuni au moins une fois par mois et autant de fois que nécessaire.

- Président : Sabrina GIRAULT
- Trésorier : Fiona ANGELI
- Secrétaire : Lamia OUGHZIF
- Secrétaire Adjointe : Lamia GHODBANE

Le bureau est l'organe exécutif du CDPE. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions prises et d'assurer la gestion courante du CDPE.

2.3 Les événements organisés par la FCPE du Gard

Le Congrès Départemental annuel 2025

Le congrès départemental s'est tenu le 28/06/2025. Il a donné lieu à l'élection de 2 nouveaux administrateurs. 4 administrateurs ont rejoint l'équipe en cours d'année.

Sur le thème de « L'école pour tous : quelles réponses aux besoins spécifiques de nos enfants ? », nous avons pu présenter avec Mr BUCCHI, DDEN du Gard, et Audrey TARDITI, responsable AESH et AED au SNALC pour le département du Gard, les possibilités d'adaptations à la scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Les échanges avec l'assemblée ont permis un éclairage sur les missions de chacun, et de proposer aux familles les informations pour les accompagner dans ce parcours particulièrement délicat.

La matinée des responsables des Conseils Locaux

Organisée le samedi 17/01/2026, cette matinée de travail a permis aux administrateurs du CDPE de présenter « la boîte à outils du responsable FCPE » : une pochette de 13 fiches mémo comme un support concret et opérationnel destiné à accompagner les responsables et bénévoles dans leurs missions au quotidien sur le terrain.

Issu d'un travail collectif des administrateurs de la FCPE du Gard, cet outil a déjà fait ses preuves. Il se veut évolutif en fonction des besoins repérés par les parents sur le terrain. Plusieurs nouvelles fiches sont déjà en cours de réalisation pour la prochaine édition.

Cette formation a permis la rencontre des responsables des conseils locaux du CDPE. Des échanges de pratiques et des questions de fonctionnement ont été au RDV.



3 La FCPE du Gard à l'écoute et au service des parents d'élèves et des Conseils Locaux

3.1 Informer, échanger, faciliter la communication avec, et entre, les Conseils Locaux

Au cœur de l'action de la FCPE du Gard figurent le soutien aux Conseils Locaux et l'accompagnement des parents d'élèves confrontés à diverses problématiques.

Les administrateurs départementaux assurent quotidiennement une écoute attentive et répondent par téléphone, SMS ou courriel, aux demandes des adhérents et des Conseils Locaux, mais aussi des familles non adhérentes.

3.2 Préparer les élections des représentants de parents d'élèves

L'accompagnement assuré par la FCPE du Gard dans le cadre des élections des représentants de parents d'élèves au sein des établissements se décline sous plusieurs formes :

- La diffusion d'informations relatives aux élections afin d'aider les responsables des Conseils Locaux à préparer et organiser cette échéance,
- Un accompagnement spécifique lors du dépôt des listes de candidatures.

Aujourd'hui, les établissements du second degré ont majoritairement adopté le vote électronique. Cette évolution progresse plus lentement dans le premier degré. Afin de faciliter cette transition et de soutenir les Conseils Locaux, le CDPE 30 met à leur disposition les professions de foi de la FCPE Nationale au format numérique.

3.3 Former les parents d'élèves

Les formations sont proposées aux adhérents (et non-adhérents) afin de les aider à mieux comprendre l'école et à mieux tenir leur rôle de représentant. Elles sont aussi de précieux temps d'échange qui permettent aux participants de bénéficier des retours d'expérience d'autres adhérents et des administrateurs départementaux.

Cette année, les formations se sont tenues en présentiel, permettant des échanges et partage d'expérience entre les participants ou en visioconférence plus simple en termes d'organisation pour

les parents, ce qui nous permet de toucher les adhérents et non adhérents de l'ensemble du département.

En 2025/2026, le CDPE a organisé et animé :

2 formations en présentiel sur les procédures disciplinaires (Nîmes le 08/11/2025 et Le Vigan le 31/01/2026)

2 formations sur les conseils de classe (Nîmes le 13/01/2026 et St Gilles le 26/11/2025)

4 webinaires sur les élèves à besoins éducatifs particuliers :

- Les demandes d'aménagements aux examens le 07/11/2025
- Les adaptations à la scolarité le 19/11/2025
- Le GEVASCO et le dossier MDPH le 03/12/2025
- La scolarité en établissement médico-social le 17/12/2025

1 formation sur les commissions d'appel le 11/06/2026

Il faut également ajouter les adhérents de la FCPE 30 (et les non adhérents) qui se sont connectés aux nombreuses formations organisées par la FCPE Nationale. Par exemple :

- Les relations famille-école (entièrement gratuite aux non-adhérents jusqu'aux élections scolaires)
- Les élections scolaires (partiellement gratuite pour les non adhérents)
- Le conseil d'école
- Le conseil de classe (partiellement gratuite pour les non adhérents)
- Le conseil d'administration
- L'accès à la restauration scolaire
- Créer et animer une association de parents d'élèves FCPE
- Réussir sa rentrée FCPE : les clés pour agir, défendre et mobiliser efficacement
- Atelier "Organiser légalement une collecte de fonds pour son école"
- Parcoursup : « Se sentir prêt avant l'ouverture de Parcoursup », « Bien formuler ses vœux » et « Aborder sereinement la phase d'admission »
- Pour comprendre l'IA sans jargon et protéger les apprentissages de votre enfant
- Bien-être à l'école : ne fermons plus les yeux sur les toilettes
- Découvrir les aides au départ en vacances pour les enfants et les adolescents
- Enfants à la rue : face à la précarité, comment mieux accompagner
- Etc.

3.4 Favoriser les échanges et la communication

Les Conseils Locaux présents dans les établissements du Gard constituent le socle de notre réseau de proximité. Il nous paraît essentiel de renforcer la circulation de l'information, tant entre le CDPE et les Conseils Locaux qu'entre les Conseils Locaux eux-mêmes, afin de consolider la cohésion du réseau, de structurer efficacement notre action et de permettre à chacun de bénéficier du soutien nécessaire. Ce maillage territorial constitue également un élément essentiel de la légitimité de nos interventions.

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts favorisent les échanges et la rencontre entre nos adhérents : formations, matinée des responsables des Conseils Locaux, Congrès départemental ou encore réunions thématiques. Ces rendez-vous contribuent à renforcer la dynamique collective et à partager les expériences de terrain.

Le CDPE 30 facilite également la mise en relation de Conseils Locaux confrontés à des problématiques similaires ou susceptibles de bénéficier d'expériences communes, favorisant ainsi l'entraide et le partage de bonnes pratiques.

Le site internet de la FCPE du Gard constitue un outil d'information à destination de nos adhérents et, plus largement, de l'ensemble des parents d'élèves. Il permet d'accéder à l'actualité du CDPE, aux communiqués de presse, aux informations relatives aux formations ainsi qu'à diverses ressources utiles.

Depuis septembre 2025, cette communication est complétée par une présence active sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, où sont relayées les formations, les actualités des Conseils Locaux, les initiatives des autres conseils départementaux ainsi que les principales informations concernant la vie de la FCPE.

3.5 Mise à disposition de moyens

Aide financière

La FCPE du Gard peut fournir une participation financière aux actions des Conseils Locaux qui en font la demande motivée, les demandes sont étudiées et validées en Conseil d'Administration à partir de fiches « projets ».

Moyens matériels

La FCPE du Gard met à disposition de ses Conseils Locaux :

- Le prêt de notre local pour y tenir des réunions des Conseils Locaux proches (bureau du CDPE avec une capacité de 5 personnes, possibilité de réserver une salle de réunion à la MDA avec un délai de 3 semaines).
- Le prêt de matériel : ballons, banderoles, drapeaux
- Mise à disposition de nouveaux outils de communication : stylos, badges, cahiers, ...
- La documentation à distribuer : petits dépliants « Parents FCPE, le pouvoir d'agir » ou documents de « Bienvenue », affiches, ...

Moyens humains

Le maître-mot concernant les moyens humains du CDPE 30 est sans conteste : le bénévolat. Il est important de rappeler que l'ensemble des administrateurs départementaux sont des bénévoles qui consacrent une part significative de leur temps à la FCPE du Gard et à leurs conseils locaux pour la défense des intérêts des parents d'élèves, en complément de leurs obligations familiales et professionnelles.

En moyenne, le temps consacré chaque mois par les administrateurs départementaux au fonctionnement du CDPE se répartit comme suit :

- Accompagnement et conseils aux parents (appels téléphoniques, SMS, courriels, rencontres) : environ 70 heures ;
- Participation aux instances et commissions académiques et départementales : environ 40 heures ;
- Gestion administrative et fonctionnement du CDPE : environ 40 heures.

Au total, ce sont près de 150 heures de bénévolat qui sont mobilisées chaque mois pour assurer les missions du CDPE, soit l'équivalent d'un emploi à temps plein. En effet, faute de ressources financières suffisantes pour rémunérer un salarié, le CDPE ne dispose plus de personnel dédié à son fonctionnement depuis juillet 2023. L'ensemble des activités repose donc sur l'engagement des administrateurs bénévoles.

Au-delà de leurs missions départementales, les administrateurs répondent également aux sollicitations des Conseils Locaux. Plusieurs d'entre eux ont ainsi bénéficié, à leur demande, de la présence et de l'intervention d'administrateurs départementaux lors d'assemblées générales de rentrée, de réunions spécifiques ou d'événements organisés localement (forums des métiers, cafés des parents, journées consacrées aux enfants à besoins particuliers, formations, etc.).

Cet accompagnement se traduit également par de nombreux échanges téléphoniques et conseils personnalisés tout au long de l'année.

Bulletins d'adhésion

Plus de 200 000 bulletins d'adhésion sont envoyés chaque année dans les établissements scolaires du Gard par notre partenaire la MAE, entre les mois de mai et juin.

La FCPE du Gard adresse en fin d'année scolaire un mail à chaque chef d'établissement afin de vérifier la bonne réception des cartons, leur rappelant que ces bulletins devaient être stockés pour distribution début septembre avec l'ensemble des documents de rentrée.

Avec le soutien de la rectrice et du DASEN, nous veillons à ce que les documents soient bien transmis aux familles dès la rentrée scolaire.

3.6 Répondre aux sollicitations et accompagner les situations particulières

Un accompagnement adapté à chaque situation

L'accompagnement proposé par la FCPE du Gard se décline sous différentes formes afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des Conseils Locaux :

- Réponses personnalisées, écrites ou orales, après analyse de la situation et échanges avec les personnes concernées
- Entretiens et rendez-vous avec les familles ou les représentants des Conseils Locaux
- Orientation vers les interlocuteurs compétents (établissements scolaires, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, rectorat ou autres organismes)
- Appui à la rédaction de courriers, voire rédaction de documents destinés aux établissements ou aux administrations
- Préparation et accompagnement lors de rendez-vous institutionnels ou dans le cadre d'instances telles que les commissions éducatives ou les conseils de discipline
- Actions de médiation visant à favoriser le dialogue et la recherche de solutions
- Soutien à l'organisation de mobilisations locales pour défendre les conditions d'apprentissages

Des problématiques multiples

Comme chaque année, la FCPE du Gard a été sollicitée sur des situations très diverses, témoignant de la variété des enjeux rencontrés par les familles dans leur parcours scolaire.

Les principales thématiques traitées ont concerné :

- Les droits et la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers
- Les conseils de discipline et autres procédures disciplinaires
- Les absences d'enseignants non remplacés
- Les suppressions de classes
- Les situations de harcèlement scolaire
- Les difficultés relationnelles ou les conflits avec les établissements
- Les questions d'orientation
- Les problèmes d'affectation

- Les situations liées à des dysfonctionnements dans l'exercice des missions d'enseignement.

À travers cet accompagnement, la FCPE du Gard contribue à informer, soutenir et représenter les familles tout en favorisant le dialogue avec les différents acteurs de la communauté éducative.

Veiller au respect des droits des parents et des élèves

La FCPE du Gard est particulièrement attentive à la bonne application des textes législatifs et réglementaires qui encadrent le fonctionnement du service public d'éducation. Avec l'appui de la FCPE Nationale, elle veille au respect des droits des parents d'élèves et de leurs enfants, tout en contribuant à une meilleure compréhension des obligations de l'institution scolaire.

Les sollicitations portent régulièrement sur des questions telles que les conseils de discipline, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves en situation de handicap, les situations de harcèlement, les procédures d'orientation, l'organisation des réunions avec les familles, les conditions matérielles d'accueil des élèves (notamment l'état, le nombre et l'hygiène des sanitaires), ou encore les modalités d'organisation de réunions au sein des établissements. Sur l'ensemble de ces sujets, la FCPE du Gard apporte un accompagnement et une expertise d'ordre réglementaire.

L'analyse des situations rencontrées et la recherche de solutions adaptées nécessitent un investissement important en temps, en énergie et en compétences de la part des administrateurs bénévoles. La diversité et le nombre des dossiers traités rendent difficile un recensement exhaustif de l'ensemble des accompagnements réalisés au cours de l'année. Le volume d'heures de bénévolat consacré à ces missions témoigne néanmoins de l'ampleur de cet engagement.

Cet accompagnement est également assuré au quotidien par les Conseils Locaux, qui constituent un relais essentiel de proximité auprès des familles.

Un accompagnement ouvert à toutes les familles

L'aide apportée par les administrateurs départementaux s'adresse aux Conseils Locaux, à leurs adhérents, mais également à l'ensemble des parents d'élèves qui sollicitent la FCPE du Gard, qu'ils soient adhérents ou non.

Au cours de l'année 2025-2026, plusieurs centaines de familles confrontées à des situations parfois complexes ont ainsi bénéficié d'un accompagnement, d'une écoute, d'informations ou d'un soutien dans leurs démarches auprès des institutions scolaires.

4 Participer au débat pour défendre l'école publique

La FCPE du Gard répond aux sollicitations de la presse et des médias lorsque le sujet a trait à l'éducation et que son intervention peut avoir une valeur ajoutée à apporter sur le thème du manque de moyens, les élèves en situations de handicap, la sécurité à l'école.

La FCPE du Gard réaffirme son engagement en faveur d'une école publique, laïque, inclusive et émancipatrice.

Nous soutenons fermement nos adhérents, parents et représentants élus, qui défendent au quotidien une école respectueuse de toutes les diversités.

Cette année a été riche en mobilisation pour défendre le droit des élèves lié aux manques de moyens humains (enseignants, AESH, ...). Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les organisations syndicales pour soutenir ensemble le service public d'éducation face aux dérives budgétaires imposant les fermetures de classes, le manque d'AESH, ...

4.1 La FCPE du Gard : au service de tous les parents d'élèves

Notre association est au service de tous les parents d'élèves.

La FCPE du Gard répond aux questions posées par les parents d'élèves, qu'ils soient ou non adhérents à la FCPE. Nous nous devons d'informer, de renseigner et d'aider tous les parents qui en font la demande par téléphone ou mail.

Une grande part de notre activité est donc au service de l'ensemble des parents d'élèves, bien au-delà du cercle de nos adhérents, et ce, tout au long de l'année.

Sans condition d'adhésion, sur simple demande, nous accompagnons les familles convoquées par l'Éducation Nationale pour faire respecter les droits et apaiser les pressions par notre présence.

4.2 La FCPE du Gard : Sur le terrain, engagée auprès des familles et de la communauté éducative

Dès le mois d'octobre 2025, la FCPE a apporté sur le terrain son soutien aux parents de Milhaud et du conseil local des écoles du village qui alertaient sur le manque d'AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) et les difficultés rencontrées par de nombreux élèves pour bénéficier de l'accompagnement auquel ils ont droit.

Cette mobilisation sur le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) qui regroupe les villages de Milhaud, Aubord et Bernis, a permis de mettre en lumière les conséquences concrètes du manque de personnels sur le quotidien des élèves, des familles et des équipes éducatives. Soutenu par les élus locaux, l'action a pu être relayée par la presse qui a pu porter la parole des élèves et des familles.

Au printemps, l'annonce de la carte scolaire et des 58 fermetures de classes prévues dans le Gard a suscité de nombreuses inquiétudes et donné lieu à plusieurs actions locales. La FCPE s'est mobilisée aux côtés des parents d'élèves et des conseils locaux FCPE de ces établissements :

- À l'école primaire Jules-Ferry à Bagnols-sur-Cèze,
- Au collège Florian d'Anduze,
- Au RPI de Moulézan / Mauressargues / Montagnac / Domessargues
- À l'école Montée de Silhol à Alès.

Elle a également participé au rassemblement organisé devant le lycée Albert-Camus à l'occasion du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), instance au cours de laquelle étaient examinées les mesures de carte scolaire en présence des élus de la FCPE du Gard. Il regroupait les parents venus de tout le département (Tornac, Les Salles du Gardon, Alès, Bagnols/Cèze, Nîmes, ...) afin de manifester contre les fermetures de classes.

Ces mobilisations avaient toutes un même objectif : dénoncer la détérioration progressive des conditions d'enseignement et d'apprentissage liée à la réduction des moyens accordés à l'École publique. Au-delà des fermetures de classes, les parents ont exprimé leurs préoccupations face au manque de personnels indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation : AESH, psychologues de l'Éducation nationale, enseignants et enseignants spécialisés, ...

Dans de nombreux établissements, ces insuffisances se traduisent par des effectifs en classe plus chargés, un accompagnement moins individualisé des élèves et une difficulté accrue à répondre aux besoins éducatifs particuliers.

Par sa présence sur le terrain, ses prises de position publiques et son travail de relais auprès des institutions, la FCPE du Gard a contribué à donner de la visibilité à ces revendications et à porter la voix des familles.

Ces actions ont également permis de créer des dynamiques collectives rassemblant parents d'élèves, enseignants, personnels de l'Éducation nationale et élus locaux autour d'un intérêt commun : défendre le droit de chaque enfant à une scolarité de qualité et obtenir les moyens humains nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Elles illustrent la capacité de la FCPE à fédérer les acteurs de la communauté éducative pour faire entendre les besoins du terrain et promouvoir une école publique ambitieuse, inclusive et accessible à tous.

4.3 La FCPE du Gard : acteur des instances officielles de la communauté éducative

Elections scolaires

Les résultats des élections de représentants des parents d'élèves pour cette année scolaire : 256 parents élus FCPE siègent dans 42 établissements gardois.

Il convient de rappeler que les listes dites « d'union », composées à la fois de parents adhérents à la FCPE et de parents non adhérents, ne sont pas considérées comme pleinement représentatives de notre fédération. En effet, elles ne permettent pas toujours de porter de manière claire et cohérente les valeurs, les orientations et les positions défendues par la FCPE, tant au niveau local que national. Elles contribuent également à brouiller la visibilité et l'identification de notre action auprès des familles et des partenaires de l'Éducation nationale.

Afin de garantir une représentation lisible, cohérente et légitime des parents d'élèves, il est essentiel de favoriser la constitution et la présentation de listes exclusivement FCPE lors des élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements scolaires. Cette identification claire permet aux représentants élus de porter pleinement la voix et les engagements de la FCPE dans les différentes instances.

Dans cette perspective, les administrateurs de la FCPE du Gard mènent tout au long de l'année un travail d'accompagnement auprès des parents et des Conseils Locaux afin de favoriser la création de nouvelles structures locales, de renforcer celles existantes et d'encourager le dépôt de listes FCPE lors des élections scolaires. Cette démarche contribue au développement de la présence et de la représentativité de la FCPE sur l'ensemble du territoire gardois.

Une représentation dans les instances départementales de l'EN

Les administrateurs départementaux de la FCPE du Gard sont membres de différentes instances départementales et régionales. Tout au long de l'année, ils ont assuré la représentation de notre association et des parents d'élèves aux différentes réunions organisées.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

La FCPE du Gard rencontre régulièrement le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale).

Trois audiences en 2025-2026 en présence d'administrateurs et d'adhérents ont permis de remonter les sujets qui préoccupent les parents d'élèves (non remplacement des enseignants, non-respect des droits des élèves, harcèlement, ...) et d'évoquer des situations problématiques propres à certains établissements.

Nous sollicitons directement les services de la DSDEN quand les moyens d'actions locaux ne suffisent plus à résoudre des problématiques récurrentes, plus particulièrement les services de l'école inclusive et l'inspectrice qui y est rattachée.

Le Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN)

La FCPE du Gard dispose de 6 sièges au CDEN. Deux réunions ont eu lieu en 2025-2026. Les déclarations liminaires, disponibles sur demande et sur le site internet du CDPE ont principalement porté sur :

- Les élèves à besoin éducatifs particuliers avec le non-respect des droits des élèves
- Le harcèlement
- Les problématiques des remplacements insuffisants des professeurs, notamment dans le secondaire, surtout pour les absences de courte durée
- Le manque criant de professeurs pour certaines disciplines
- Le manque d'AESH dans les collèges et lycées, ce qui influe sur le climat scolaire
- Les classes surchargées et les ouvertures/fermetures de classes dans les établissements du département
- La carte scolaire

Comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI) :

Ce comité traite de la problématique de l'école inclusive, 2 réunions cette année. Tous les acteurs du parcours de l'élève sont présents et permet un regard croisé entre les besoins et les moyens mis à disposition (MDPH, ARS, ESMS). La place des parents est primordiale, car seuls les parents sont décisionnaires du parcours de leur enfants. Cette coopération permet une meilleure information et donc un meilleur suivi des projets.

La mise en place des Pôle d'Appui à la Scolarité dans notre département (3 l'année dernière, 11 pour cette rentrée) va faire évoluer le parcours des élèves et des familles en terme d'accompagnement dans les adaptations et moyens de compensation. Nous allons rester vigilant quant au respect des droits des élèves.

Commissions d'appel Post 3^{ième} et Post 2nd et commission de recours

La FCPE30 est présente dans chacune des 5 commission d'appel, que ce soit pour le collège ou le lycée, répartis au niveau du département. Deux journées de commissions se tiennent en juin chaque année. La commission de recours se tient en juillet sur une journée.

Commission de Pré affectation

Un administrateur siège à la commission de pré-affectation une journée en juin afin d'étudier les dossiers des élèves qui examine certaines situations particulières avant l'affectation définitive des élèves (élèves allophones, ULIS, passerelle 1^{er}/Tle GT, reprise d'étude). Plus de 150 dossiers ont été étudiés cette année.

Commission d'appel du premier degré :

La FCPE du Gard siège dans cette commission qui traite des demandes de maintien dans le premier degré : 3 sous-commissions (Nîmes, Alès, et Bagnols/Cèze) sur une journée en juin.

Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD)

La CDOEASD examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des enseignements adaptés (SEGPA) a été transmise.

Une représentation dans les instances régionales de l'EN

La FCPE du Gard contribue à la représentation de la FCPE Occitanie - Académie de Montpellier dans différentes instances.

Rectorat de l'Académie de Montpellier

Dans le cadre de réunions « Éducation Nationale - Fédérations de parents d'élèves », la FCPE du Gard rencontre régulièrement la Rectrice, aux côtés des autres CDPE de la FCPE Occitanie – Académie de Montpellier. Deux audiences cette année avec la rectrice, une avant la rentrée scolaire en août 2025, et une en janvier 2026. Ces audiences nous ont permis de faire remonter :

- Les problématiques liées à la transmission des coordonnées des familles à notre association
- Les difficultés liées aux élèves en situation de handicap
- Les non remplacement des enseignants absent
- Le harcèlement

La rectrice a été attentive à nos remontées de terrain et a pu transmettre à nos DASEN respectifs nos préoccupations et demander le respect des obligations réglementaires.

Nous avons également pu solliciter la rectrice en lien avec des situations locales préoccupantes qui ne trouvaient pas de solutions et qui perduraient dans le temps. Nous avons été en lien étroit avec le secrétariat particulier de Madame la Rectrice sur ce sujet.

Le Conseil Académique de l'Éducation nationale (CAEN)

Le CAEN est convoqué à l'initiative de la Rectrice d'académie. Les représentants des différents CDPE de l'Académie de Montpellier y siègent.

2 administrateurs de la FCPE du Gard siègent au coté des autres CDPE de l'académie.

Le CAEN s'est réuni le 10/03/2026 et nous avons porté, devant la rectrice et les représentants de la région Occitanie, les difficultés grandissantes des élèves dans nos lycées avec la problématique du bâti scolaire, des non remplacements des enseignants et la dégradation du service public d'éducation.

Commissions académiques d'appel des conseils de discipline

La FCPE du Gard participe aux commissions académiques d'appel des conseils de discipline, avec les autres CDPE de l'Académie de Montpellier.

Cette commission traite des recours suite aux décisions des conseils de discipline. La présence à cette commission est précédée de différentes rencontres avec les familles des élèves concernés par les administrateurs départementaux.

Nous déplorons l'augmentation du nombre de passages à cette commission, 88 familles accompagnées cette année :

- 58 en collège (6^{ième} : 10, 5^{ième} : 14, 4^{ième} : 23, 3^{ième} : 11)

- 19 en lycée (3^{ème} PP : 3, 1^{ère} : 8, Terminale : 5, Prépa : 1, BTS : 2)
- 11 en lycée professionnel (2^{nde} : 4, 1^{ère} : 3, CAP 1^{ère} année : 4)

Nous notons une augmentation du nombre de dossier dans cette instance de 16%.

Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAECEP)

Ce conseil se réunit deux fois par an. Il délivre l'agrément académique aux associations. Cette commission permet de favoriser la concertation entre l'administration de l'éducation nationale et ses partenaires. Il donne son avis sur les demandes d'agrément formulées par les associations dont les activités s'exercent au niveau local et sur les propositions de retrait d'agrément.

Autres réunions académiques

La FCPE du Gard est également conviée à des événements particuliers, comme par exemple en 2025-2026 :

- Comité de pilotage AFFELNET
- La participation à la mission de l'Inspection Générale sur « Les usages du numérique dans la relation École-familles »

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide des droits de la personne en situation de handicap.

La CDAPH est chargée de prendre les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux élèves à la demande de leurs représentants :

- L'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- La désignation des établissements ou services correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil de l'adulte handicapé et en mesure de l'accueillir ;
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et son complément ;
- L'allocation aux adultes handicapés ;
- Le complément de ressources ;
- La prestation de compensation du handicap ;
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;
- L'avis concernant la carte mobilité inclusion ;
- L'avis concernant l'affiliation gratuite de l'aidant familial à l'assurance vieillesse.

Elle est composée des représentants du département ; des services et des établissements publics de l'État ; des organismes de protection sociale (CPAM, Caf, etc.) ; des organisations syndicales ; des associations de parents d'élèves et, pour au moins un tiers de ses membres, des représentants des personnes handicapées et de leurs familles désignés par les associations représentatives.

Cette commission se tient tous les mardis, avec la présence d'un représentant FCPE du Gard.

Autres instances

La FCPE du Gard a aussi joué pleinement son rôle d'utilité publique en représentant les parents lors de nombreuses commissions.

Instances locales ville de Nîmes :

- Caisse des écoles (2 fois par an)
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (2 fois par an)
- CCSPL (commission consultative des services publics locaux)
- Comité de travail sur les transports scolaires Tango (organisé par Nîmes Métropole)

Instances départementales

- Conseil Départemental UNSS
- CDJSVA : Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- CDESC : Comité Départemental de l'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Instances régionales

- Comité Académique des Langues Régionales
- CAVL : Comité Académique de la Vie Lycéenne

La Région « Occitanie »

Nous sommes en lien avec La région cette année pour accompagner certains lycées pour la distribution des manuels scolaires. En effet, la gratuité des manuels pour les lycéens a un coût, et la région sollicite la FCPE afin de mobiliser des parents d'élèves pour soutenir certains lycées lors de la distribution des manuels à la rentrée.

Nous avons collaboré à la rentrée 2025 pour la distribution des manuel et équipements pour les élèves dans 7 lycées gardois. Des parents bénévoles ont pu avec la participation des personnels de la région accompagner la distribution auprès des élèves des lycées des filières générales, technologiques et professionnelles.

Réunions avec les collectivités territoriales

Les représentants de la FCPE du Gard rencontrent également régulièrement leurs différents interlocuteurs des collectivités territoriales : communes, conseil départemental et conseil régional dans le cadre de réunions générales (bilans de rentrée, par exemple) ou lorsque certains points nécessitent ces dialogues.

Les administrateurs participent à des instances mises en place par différentes collectivités.

Aux côtés de nos partenaires

L'activité de la FCPE du Gard nécessite des relations suivies avec de nombreux partenaires. Les administrateurs départementaux ont également représenté la FCPE du Gard auprès de différents partenaires :

- Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
- La MAE
- L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- Réseau Éducation Sans Frontières (RESF)
- La Ligue de l'Enseignement
- Dyslexiques de France
- Défense de Enfants International GARD (DEI Gard)
- Les syndicats d'enseignants et d'AESH (SNALC, FSU, SNUDi Fo...)

Les administrateurs de la FCPE du Gard participent à des conférences/débat, réunions, organisés par ses partenaires afin de soutenir l'école publique et apporter l'éclairage des parents d'élèves pour la co-éducations dans le parcours des élèves.

La FCPE du Gard : se fait connaître

Parce que porter la voix des parents d'élèves implique également d'être visible et accessible, la FCPE du Gard saisit chaque occasion d'aller à la rencontre des familles. Présente sur le terrain tout au long de l'année, notre fédération départementale œuvre à faire connaître ses valeurs, ses engagements et les actions qu'elle mène en faveur de l'école publique et des élèves.

Qu'il s'agisse des forums associatifs organisés dans les villes et villages du département ou du forum de la Journée Universelle des Droits de l'Enfant, qui s'est tenu au Pont du Gard le 5 novembre 2025, la FCPE du Gard répond toujours présente. Ces rendez-vous constituent des moments privilégiés pour informer les familles, échanger avec elles, créer du lien et renforcer notre réseau d'adhérents.

De leur côté, les conseils locaux participent activement aux forums des associations organisés dans leurs quartiers et leurs communes, contribuant ainsi à faire vivre la FCPE au plus près des réalités du terrain.

Au-delà des stands et des documents d'information, notre ambition est de donner à voir une FCPE dynamique, ouverte, engagée et attentive aux préoccupations quotidiennes des parents d'élèves.

5 Faire fédération

La FCPE du Gard participe activement à la vie fédérale et reste investie à plusieurs niveaux.

5.1 Congrès national

Une délégation de trois membres du bureau de la FCPE du Gard a participé au Congrès national de la FCPE, organisé à Niort les 23 et 24 mai 2026.

Temps fort de la vie fédérale, ce congrès réunit les représentants de l'ensemble des Conseils Départementaux de Parents d'Élèves (CDPE) autour de plusieurs temps d'échanges et de réflexion. Son programme s'articulait autour de trois grands axes :

- Une séquence statutaire consacrée à la présentation du rapport d'activité, du rapport financier et aux candidatures aux fonctions d'administrateurs nationaux
- Une table ronde sur le thème : « La réussite scolaire, une fin en soi ? »
- Un temps d'expression ouvert à tous les CDPE souhaitant partager leurs expériences, leurs préoccupations ou leurs initiatives

Au-delà de ces travaux, le Congrès national constitue également une occasion privilégiée de rencontres et d'échanges avec les représentants des autres départements, favorisant le partage d'expériences et le renforcement des liens au sein de notre fédération.

5.2 Journées des Présidents (JDP)

Les Journées des Présidents (JDP) réunissent à Paris, dans les locaux de la fédération nationale, les président-e-s des Conseils Départementaux de Parents d'Élèves ou leurs représentant-e-s. Elles constituent un temps privilégié d'information, de concertation et de décision au sein de notre fédération. Il y a 3 journées par an (septembre, janvier et mars).

Ces rencontres permettent de partager les orientations politiques et budgétaires de la FCPE, de rendre compte de l'action des instances nationales, de débattre de sujets d'actualité et de prendre des

décisions dans le cadre des prérogatives confiées à la JDP. Elles sont également l'occasion d'échanger autour de thématiques spécifiques et de construire des projets d'action communs.

Les JDP favorisent par ailleurs les échanges entre les représentants départementaux, permettant à chacun de partager les réalités de son territoire, les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre. Ces retours d'expérience contribuent à enrichir les pratiques et à renforcer la cohésion du réseau fédéral.

5.3 Mercredi des CDPE

Les membres du Bureau de la FCPE du Gard assistent régulièrement aux Mercredis des CDPE. Il s'agit de réunions en visioconférence qui permettent des échanges directs entre le Bureau National et les CDPE.

Le Bureau National partage les dernières informations liées aux politiques éducatives et fournit des éléments de contexte, qui peuvent ensuite être relayés à l'échelon départemental.

Les CDPE peuvent s'exprimer pour demander des éclaircissements ou pour évoquer les sujets qui les animent localement. Le dernier sujet de préoccupations a été la Carte scolaire 2026-2027 et les mobilisations des différents CDPE.

5.4 Conseil d'Administration National (CAN)

Malheureusement, aucun administrateur de la FCPE du Gard ne siège au Conseil d'Administration National (CAN). Les élections au CAN se tiennent lors du congrès national. Une représentation de notre CDPE à cette instance pourrait renforcer l'engagement profond des administrateurs dans la défense de l'école publique et pour une réelle co-éducation dans les établissements scolaires. 2 administrateurs de la FCPE34, membres du CRO-AM, siègent au CAN.

5.5 Les bénéfices de l'action nationale

La FCPE Nationale fournit des services et un support indispensable aux CDPE.

- Veille et conseils juridiques et règlementaires
- Mise à disposition de L'Incollable du Parent d'Élève
- Politique éducative : 20 mesures pour l'école de demain
- Formations nationales : Parcoursup, EVARS, élections, conseil d'école, conseil d'administration, conseil de discipline, conseil de classes, ...
- Temps d'échanges entre CDPE : Congrès National, Journées des Présidents, Mercredis des CDPE
- Conférences
- Pétitions
- Depuis la rentrée 2024, l'abonnement gratuit pour tous les parents d'élèves à la Revue des Parents.

5.6 La FCPE au niveau régional

Comité Régional Occitanie – Académie de Montpellier (CRO-AM)

A l'occasion de l'AG du 30/11/2025, de nouveaux statuts ont été adoptés afin de fluidifier le fonctionnement de l'organe de la FCPE de l'académie de Montpellier. Le Comité Régional Occitanie – Académie de Montpellier regroupe à ce jour 3 CDPE de notre académie : l'Aude, l'Hérault et le Gard.

La coordination avec les services du rectorat est assurée par le président du CRO-AM : aujourd'hui, il s'agit de la présidente de la FCPE34.

Le but est de mutualiser des moyens pour réaliser des actions communes au niveau régional, d'avoir un interlocuteur unique auprès des services du rectorat afin d'organiser la présence de la FCPE dans les commissions régionales.

C'est également le CRO-AM qui est maintenant la seule structure habilitée à faire des demandes de subvention auprès de la Région Occitanie. Nous avons pu cette année déposer un dossier de demande de subvention pour les actions menées en 2025 par nos départements qui a reçu un avis favorable de la Région avec le versement pour le Gard d'une subvention de 4768.81€.

Comité Régional Occitanie (CROC)

Le CROC a été créé par les CDPE de la région académique de Toulouse.

Actuellement, la FCPE du Gard ne fait pas partie du CROC. Un rapprochement est à l'étude. Des discussions sont prévues prochainement.

6 Perspectives pour 2026/2027

L'année 2025-2026 a confirmé le rôle essentiel de la FCPE du Gard auprès des familles, des conseils locaux et des instances éducatives. Les résultats obtenus, qu'il s'agisse de la progression des adhésions, du développement de nouveaux conseils locaux ou de l'accompagnement de nombreuses familles, constituent un encouragement à poursuivre et renforcer notre action.

Pour l'année scolaire 2026-2027, notre ambition restera de renforcer le pouvoir d'agir des parents d'élèves. Informés de leurs droits, formés au fonctionnement de l'institution scolaire et accompagnés dans leurs démarches, les parents sont des acteurs à part entière de la communauté éducative. Permettre à chacun de prendre confiance dans sa capacité à comprendre, participer et agir, constitue un levier essentiel pour faire vivre la coéducation et contribuer à la réussite de tous les élèves de notre département.

La première priorité consistera à poursuivre le développement de notre réseau local. L'objectif sera de consolider les conseils locaux existants, d'accompagner les renouvellements de responsables et de favoriser la création de nouvelles structures dans les établissements où la FCPE n'est pas encore présente. Le renforcement de la représentativité de la FCPE lors des élections scolaires demeurera un enjeu majeur.

Nous poursuivrons également nos actions de formation et d'information des parents d'élèves. Les besoins exprimés par les familles montrent l'importance de proposer des temps d'échanges accessibles sur les droits des élèves, les procédures scolaires, l'orientation, l'inclusion et les évolutions du système éducatif.

L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers restera une priorité forte. La mise en place progressive des Pôles d'Appui à la Scolarité sur notre département nécessitera une vigilance particulière afin de garantir le respect des droits des élèves et des familles ainsi qu'un accès effectif aux dispositifs d'accompagnement.

La FCPE du Gard poursuivra également sa mobilisation pour défendre les conditions d'apprentissage des élèves : lutte contre les suppressions de classes, remplacement des enseignants absents, amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, qualité du bâti scolaire,

sécurité aux abords des établissements scolaires et accès à des conditions d'accueil dignes pour tous les élèves.

Plus que jamais, notre objectif est de permettre aux parents d'exercer pleinement leur pouvoir d'agir au sein de l'École. En renforçant leur information, leur participation et leur capacité d'intervention dans les instances et les débats éducatifs, nous contribuons à construire une communauté éducative plus forte, plus solidaire et plus démocratique. Forte de l'engagement de ses bénévoles, de ses conseils locaux et de ses adhérents, la FCPE du Gard abordera cette nouvelle année avec détermination afin de défendre une école publique, laïque, inclusive et ambitieuse pour tous les élèves.